

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Séance du mardi 26 avril 2022

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022**
2. **Information du Directeur**
3. **Formations**
 - 3.1. Formation des stagiaires : point d'information
 - 3.2. Calendriers des formations
 - 3.3. Modification des maquettes
 - 3.4. MECC 2022/2023
4. **Dialogue stratégique – rentrée 2023**
5. **Dénomination du centre colmarien (Centre Andrée Tabouret Keller)**
6. **Commissions consultatives – sièges vacants**
7. **Désignation d'un nouveau Directeur Adjoint chargé de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication (prise de fonction au 29 août)**
8. **Conventions**
 - 8.1. Convention du nouveau GIS (pour information)
 - 8.2. Avenant à la convention (HEAR – musicologie) – sous réserve
 - 8.3. Canope PREAC 2019-2022
 - 8.4. Association pour la Formation et la Recherche en Intervention Sociale (ESEIS)
 - 8.5. Association TÔT OU T'ART
 - 8.6. TNS 2021-2022
9. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Pascale GOSSIN
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Julien SENDRAL
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Nicolas COPPENS, Patricia MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**

Corentin BAYETTE (suppléant), Agnès DEBES (suppléante), Alexandre FIRTION (titulaire), Chloé HEYD (suppléante), Marion MISTAL (titulaire), Aurélien SCHIRCK (titulaire), Apauline SCHWARTZ

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Camille FAUTH

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Olivier DELARUE, Anne-Laure MATTERN, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

/

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Lionel BOYON

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Cédric BAILLET	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Annie CAMENISCH	➤ Procuration à Pascale GOSSIN
François GAUER	➤ Procuration à Camille FAUTH
Catherine HUEBER	➤ Procuration à Pascale GOSSIN
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Corentin BAYETTE
Céline MOUROT-STORCK	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Marjorie ROUGIER	➤ Procuration à Olivier DELFORGE
Nicolas COPPENS (à partir du point 3.4)	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Julien SENDRAL (à partir du point 4)	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM (à partir du point 4)	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Pascal MARQUET (à partir du point 6)	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Anne-Laure MATTERN (à partir du point 7)	➤ Procuration à Olivier DELARUE

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Isabelle LEBRAT, Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Fanny SARRON, Christèle WILLER

La séance débute à 14h35.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

■ Elections partielles-collège C : démission d'Isabelle LEBRAT

Dans le collège C des personnels sont inscrits d'office sur les listes électorales les autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement supérieur **qui participent aux activités de formation de l'institut pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures de leurs obligations de service annuelles d'enseignement** ; sont concernés les PRAG, PRCE, PREC, CEV, ATER, MLE et enseignants contractuels rattachés à l'INSPÉ, aux autres composantes de l'université de Strasbourg ou à l'UHA.

Les élections partielles des représentants des personnels enseignants (collège C) se tiendront le **mardi 24 mai 2022** (votes à l'urne).

Deux bureaux de vote seront ouverts :

de 9 heures à 16 heures	◆ INSPÉ – site de Strasbourg
de 9 heures à 14 heures	◆ INSPÉ – site de Colmar

■ INSPÉ en chiffres 2021-2022

Eliane Radilofé et Myriam Lakraa ont réalisé l'INSPÉ en chiffres. Il est disponible en ligne sur le [site internet de l'INSPÉ](#), on peut y trouver notamment les résultats aux concours.

■ Rapport d'activité de l'INSPÉ 2018-2021

Le rapport d'activité 2018-2022 a été présenté lors du Conseil précédent. Philippe Clermont propose de répondre à des questions le cas échéant, voire d'y revenir un peu plus tard en séance.

■ Dialogue stratégique – Rentrée 2023

Le document cadre va nourrir le dialogue stratégique de la composante avec la présidence de l'université (voir le *powerpoint* ci-dessous présenté en séance).

Le contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) actuel arrive à échéance, le suivant couvrira la période 2024-2029.

Il s'agit de définir les objectifs que va se donner la composante et les grandes actions qui seront à mener.

La direction de l'INSPÉ souhaite associer davantage les différents acteurs de la composante à son élaboration : l'enjeu est de rendre cette élaboration participative.

Certains éléments, présents dans le rapport d'activité et traitant des mêmes grands axes pourront être repris.

Il faudra également tirer des leçons des bilans effectués.

Qu'est-ce que le contrat d'objectifs et de moyens ? On fixe des objectifs de développement ou d'autoévaluation nécessaires pour les réaliser. C'est un contrat pluriannuel, mais l'université ne peut pas garantir les moyens sur cinq ans, c'est pour cela qu'un dialogue est prévu chaque année.

Si la stratégie est pertinente, claire, la composante obtient généralement le soutien de l'université.

Ce contrat est donc un outil de dialogue mais aussi de pilotage. Chaque année il faut procéder à la collecte d'un certain nombre de données visant à évaluer l'atteinte des objectifs que l'on s'est donnés.

L'INSPÉ est une composante importante, avec un grand nombre d'étudiants (plus de 2 000). La gouvernance est assez pyramidale et centralisée, du fait aussi de son héritage (de l'ESPE et de l'IUFM). Plus de quatre ans après la fusion FSE-ESPE, comment le métissage s'est-il réalisé ? c'est là l'une des questions qu'il s'agira de se poser.

Les commissions consultatives ont un bilan nuancé, car elles ne sont pas assez fréquentées. Elles sont censées alimenter la réflexion en permanence.

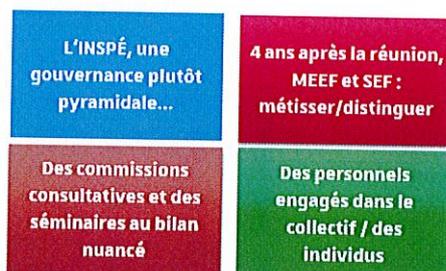
Un certain nombre de personnels sont cependant engagés dans le collectif, malgré une certaine fatigue. Il faut trouver quelle démarche installer pour que les objectifs que la composante va se fixer soient un peu plus partagés et qu'ils soient élaborés de manière collective. C'est pour cela que va s'installer un processus sur 8 mois avec des journées d'études et l'appui des différentes commissions, de mai 2022 à février 2023 (rédaction d'un bilan en janvier/février 2023 et présentation au Conseil d'institut de février 2023 pour préparer la rentrée 2024).

Il faut essayer de faire en sorte que les commissions travaillent avec des objectifs explicites et fixer un calendrier pour qu'elles se réunissent de manière régulière sur la période donnée. Un noyau d'élus sont membres de droit de ces commissions, mais elles sont ouvertes à tous.

2 journées d'étude, à vocation prospective, sont programmées les 12 et 13 octobre prochains. L'objectif est de faire un point sur l'ensemble des métiers auxquels nos formations préparent. Des collègues d'autres instituts, y compris de l'étrangers, sont prêts à y participer, cela devrait irriguer la réflexion sur les contenus des formations.

Il sera possible également d'organiser des séminaires ponctuels à la demande des équipes pédagogiques, un sur l'évaluation par compétences, est déjà programmé.

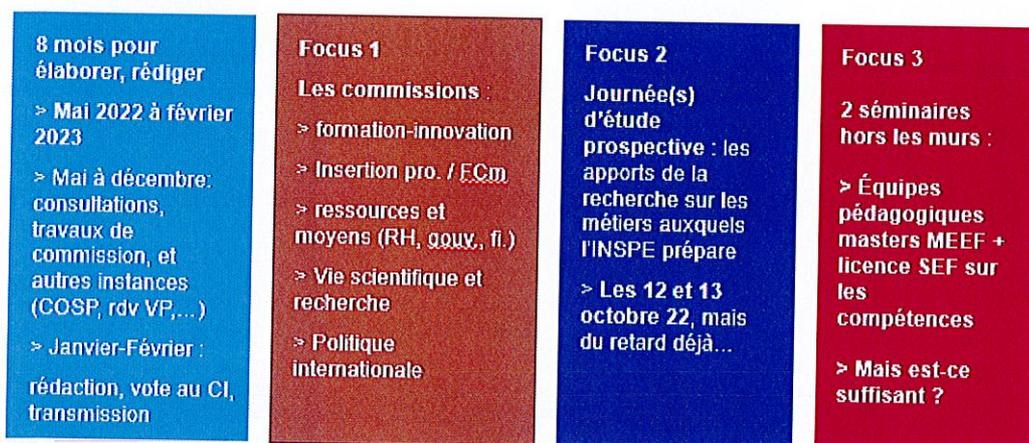
Des constats...



Comment faire davantage participer ?



Un processus :



Pascale Gossin se réjouit de cette dynamique et de cette présentation. Mais il est possible d'avoir quelques interrogations par rapport au programme du Président de la République réélu ; on peut penser que les choses vont bouger dans les prochains temps dans le domaine du recrutement des enseignants. Comment pouvons-nous nous projeter dans l'avenir et comment gérer ces incertitudes sur un temps plus long ?

Philippe Clermont suggère de réagir avec le même pragmatisme que celui qui a été le nôtre jusqu'à présent. Il faut prendre en compte les choses au fur et à mesure. En général, les objectifs de l'INSPÉ sont assez larges pour pouvoir faire des ajustements. Un certain nombre d'actions sont déclinées et peuvent être adaptables. Il n'y a aucune raison de faire autrement.

Pascale Gossin pense qu'il va être compliqué de mobiliser les collègues qui sont déjà usés et se demande comment mobiliser une équipe sur un projet inconnu.

Éric Tisserand répond qu'il y a déjà un certain nombre d'invariants qu'on peut dégager : une structure chargée de la formation initiale, un diplôme qui est un master et un concours qui se déroule maintenant à la fin de ce master. La fonction de la composante, les corps de métier, la professionnalisation ne sont pas modifiés. Quant au référentiel métier, c'est le même depuis 2013. Il faut également prendre en compte que l'INSPÉ forme à d'autres métiers liés à l'évolution du monde du travail, il faut donc continuer à faire de la prospective. Enfin, il reste un enjeu à travailler : mettre en place plus de passerelles entre les formations et voir comment on arrive à les articuler, ce qui permettrait aussi de faire en sorte de dépasser l'approche « ex FSE » et « ex IUFM ».

Pascale Gossin souhaite évoquer également le recrutement des collègues. Des départs à la retraite et des transformations de postes sont prévus, ne faut-il pas anticiper ? Elle est étonnée par les propositions qui sont faites, qui se basent sur la situation actuelle mais qui n'anticipent pas forcément ce qui se passera dans l'avenir.

Philippe Clermont propose de revenir sur ce sujet un peu plus tard lorsque la question des postes sera évoquée.

3. Formations

3.1. Formation des stagiaires : point d'information

Philippe Clermont précise qu'il s'agit de la dernière étape de la réforme des masters MEEF. A la prochaine rentrée, les stagiaires seront issus du concours rénové. Ils se retrouveront stagiaires après le master, puisque le concours se déroule maintenant en fin de M2. Les INSPÉ participent et contribuent à la formation des stagiaires après le concours.

Comme à chaque réforme, les informations arrivent tardivement et les ministères perçoivent tardivement les conséquences de ces réformes, qui représentent un surcoût pour les INSPÉ. Ce n'est que récemment que cela a été reconnu et nous avons appris que les universités vont donc percevoir une dotation supplémentaire pour les INSPÉ. Les aspects matériels ont été négociés par le réseau des INSPÉ et France Université (ex. CPU), car cela représente une année spécifique supplémentaire de formation. Un cadrage très global a été donné pour l'instant. En attendant, il faut avancer sur la maquette de formation qui est à mettre en place en septembre.

Il y aura deux profils : ces stagiaires qui sont titulaires d'un master MEEF seront d'emblée à temps plein sur le terrain. Pour les autres, qui auront réussi le concours mais n'ont pas de master MEEF, ils ont des compétences professionnelles beaucoup plus limitées et seront à mi-temps en classe ; la formation fournie devra donc être beaucoup plus conséquente.

Cependant, on ne va pas pouvoir rattraper deux ans de formation sur le plan de la professionnalisation en une année de stage. Le volume horaire prévu est d'environ 250 heures pour les professeurs-stagiaires à mi-temps.

Les INSPÉ vont proposer des maquettes sous la forme d'un diplôme interuniversitaire. Le même cadre va servir au niveau national, avec quelques déclinaisons locales.

Des groupes de travail ont déjà été mis en place par Éric Tisserand pour le 1^{er} et le 2nd degrés. Ce conseil aura à approuver les maquettes de ce diplôme en juin. Si jamais cela s'avère trop juste, les maquettes seront proposées au conseil de septembre.

Le ministère a pris du retard et les universités ont besoin de savoir à combien s'élève la dotation supplémentaire. Certains INSPÉ sont plus en difficulté que d'autres, il faut tenir compte des réalités locales, notamment en terme de ressources humaines.

Éric Tisserand précise le choix d'un DU. Une certaine solidarité s'est mise en place entre les INSPÉ lors des négociations, qui ont été globales et nationales. Dans le second degré, une partie des stagiaires viendra d'autres académies.

Ce DU se présente un peu comme une fusée à deux étages : au premier niveau, la maquette du DU avec un cadre national et un maximum horaire, très axé sur l'entrée par compétences.

Pour le deuxième étage, il y aura une très grande souplesse, c'est la déclinaison locale de la formation.

Emmanuelle Pernoux précise qu'il y a un volume de formation moindre à ce niveau, qui représente 10 jours plancher, avec une temporalité différente, pour les fonctionnaires-stagiaires à temps plein.

Éric Tisserand ajoute que la démarche a été cohérente et solidaire, elle a montré le rôle important du réseau des INSPÉ.

Pascale Gossin souhaite savoir comment cette année de stage va être validée et par qui. Les stagiaires commencent à poser des questions.

Éric Tisserand et Philippe Clermont répondent qu'on ne le sait pas encore, aucun texte ne donne de précisions pour l'instant.

Emmanuelle Pernoux ajoute qu'un texte est paru la semaine précédente sur les affectations, mais qu'il manque encore un certain nombre d'informations que l'on attend encore.

Patricia Muckensturm souhaite avoir plus d'informations sur le suivi des stagiaires et l'accompagnement professionnel individualisé.

Éric Tisserand précise que des calculs ont été fait par les différents acteurs, un volet a été prévu et correspond au tutorat INSPÉ. Il peut permettre un certain nombre de visites ainsi qu'une partie d'accompagnement et de tutorat.

Dans les parcours ou disciplines où il y a un très fort effectif de stagiaires qui s'ajouteront au master, par exemple dans le second degré, on envisage d'en tenir compte et d'attribuer des moyens fléchés. Il est évident qu'il y aura des différences selon les disciplines.

Patricia Muckensturm, dans le même sens, souhaite savoir si le tutorat est pensé pour les deux profils.

Éric Tisserand répond que pour les stagiaires non MEEF, le tutorat sera mixte. Pour les stagiaires MEEF, le tutorat « éducation nationale » aura un rôle prégnant. On risque de voir très peu ces stagiaires-là.

3.2. Calendriers des formations

Comme chaque année, l'INSPÉ demande quelques dérogations de calendrier, mais rien de nouveau par rapport à ce qui est demandé habituellement, il s'agit d'ajustements liés à certaines contraintes induites par les formations. Dans le calendrier des MEEF, il est prévu une semaine pour la prise de fonction en classe des stagiaires et des M2 alternants.

Les demandes de dérogation au calendrier universitaire sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.3. Modification des maquettes

Des ajustements étaient à prévoir après une année de fonctionnement. Ces modifications sont le fruit des premiers constats. La maquette du master MEEF 1^{er} degré sera peu modifiée, hormis la suppression des mineures (histoire-géo, sciences et techno et arts plastiques), en concertation avec les étudiants. L'expérience a montré que cela ne fonctionnait pas.

Pour le 2nd degré et les CPE, l'INSPÉ a procédé à des modifications de maquettes pour se mettre en conformité avec les textes, notamment en ce qui concerne la laïcité, l'inclusion et l'égalité garçon-filles. Il fallait réorganiser le tronc commun du master MEEF 2nd degré, en injectant ces éléments de manière explicite dans certains modules. Pour le master Encadrement éducatif, la fusion de deux parcours avait été validée lors du Conseil précédent. Il fallait ensuite réorganiser le parcours en développant un système d'options pour avoir une coloration « PIMS » dans le nouveau parcours.

L'an prochain il faudra réviser les diplômes de Sciences de l'éducation, donc il n'y a pas de modifications dans les maquettes pour le moment.

Alexandre Firtion a constaté une réduction d'heures qui ne semble pas justifiée dans le parcours EIPS du master MEEF Encadrement éducatif.

Éric Tisserand précise qu'il s'agit de répercussions du tronc commun et de l'ajustement de certains volumes horaires après un an de fonctionnement, la maquette étant testée cette année. Les modifications ont été proposées par les équipes pédagogiques, sauf l'intégration des 3 formations laïcité, valeurs et inclusion. C'est leur choix et cela est possible tant que cela est réglementaire.

Philippe Clermont ajoute qu'il faut également tenir compte des conseils de perfectionnement. Par ailleurs, le parcours est encore très jeune, il y aura encore probablement d'autres modifications.

Corentin Bayette souhaite savoir si les heures proposées se rajoutent aux heures existant déjà dans la maquette.

Éric Tisserand répond par la négative, il faut essayer de fonctionner à volume constant, mais le tronc commun augmente et cela est compensé par la réduction d'heures ailleurs. Cela représente à peu près 14h en plus.

Les modifications de maquettes sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.4. MECC 2022/2023

A la demande de Daniel Payot, Éric Tisserand rappelle qu'il s'agit des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de nos étudiants.

Chaque année, les responsables de diplômes sont sollicités pour qu'ils y portent ou non des modifications. Les MECC sont votées chaque année.

Il n'y a pas de changement significatif cette année, mis à part un point : en MEEF 2nd degré, l'évaluation par compétences s'est faite à titre expérimental dans les UE professionnelles en M1, dans 7 parcours cette année. Les responsables ont souhaité poursuivre cela en M2.

Par ailleurs ce modèle sera généralisé à tous les parcours de M1 l'année prochaine.

La direction de l'INSPÉ est très peu intervenue dans cette démarche. Une réunion des co-responsables s'est déroulée à Lyon fin mars. En croisant les points de vue, ce modèle va être développé collectivement. Un séminaire de deux jours aura lieu en juin pour outiller les collègues entrant dans cette démarche. A terme, il s'agit de diffuser cette logique-là dans d'autres mentions, par exemple dans le premier degré.

Alexandre Firtion souhaite faire quelques remarques. Concernant la licence 2/semestre 3, il est encore écrit « ESPE » au lieu d'« INSPÉ », des dates ne sont pas à jour. Certains responsables d'UE indiqués vont partir à la retraite.

Éric Tisserand précise que ce sont les responsables en poste actuellement qui sont mentionnés. L'engagement, sur la modalité telle qu'elle est écrite reste pris même si le responsable change en cours d'année.

Philippe Clermont ajoute que pour l'instant, c'est Stéphane Guillon qui reprend la responsabilité du master Sciences de l'éducation. Des ATER seront recrutés et seront en poste pendant un an avant que l'on puisse recruter de nouveaux enseignants pour remplacer les collègues ayant pris leur retraite.

Alexandre Firtion a également remarqué que pour le contrôle continu, il n'y a pas toutes les dates et que par exemple en licence 2/semestre 4, il n'y a qu'une seule évaluation.

Éric Tisserand explique que cela se fait parfois, par exemple en master dans certaines UE visant un processus. On regarde comment s'est déroulé tout le processus (ex. des UE d'initiation à la recherche). Parfois, dans les masters MEEF, dans certaines UE, il y a moins de 3 évaluations pour les concours blancs: notamment. Il y a un certain nombre de cas particuliers, mais cela est annoncé d'emblée.

Philippe Clermont ajoute que cela renvoie au suivi et l'accompagnement qui est fait par Jean-Luc Denny.

Alexandre Firtion s'inquiète particulièrement de l'évaluation et des épreuves avec de gros coefficients. Si un étudiant rate ces UE, cela peut compromettre la réussite sur l'année.

Éric Tisserand pense qu'Alexandre Firtion n'a pas complètement saisi le processus d'accompagnement d'un mémoire. La plupart du temps, les échanges réguliers entre l'étudiant et l'enseignant qui suit le mémoire font que l'étudiant sait où il en est et s'il est prêt à soutenir. Mais cela peut être un choix stratégique, certains étudiants assument de présenter un mémoire de qualité moindre si par le jeu des compensations ils sont assurés d'obtenir leur master.

Philippe Clermont indique par ailleurs que d'autres composantes pratiquent la note intermédiaire pour l'accompagnement du mémoire de master. L'INSPÉ n'est pas encore prêt à cela, car le coefficient est plus bas aux deux notes intermédiaires qui sont données. Il n'est pas sûr qu'au bout du compte cela change beaucoup les choses. Quand l'accompagnement se passe bien, il n'y a pas d'échec.

Éric Tisserand ajoute qu'on n'est pas dans une logique de « risque zéro ». Il faut éviter les « usines à gaz » d'évaluation, d'autant plus que les taux de réussite sont étonnamment positifs dans la licence de Sciences de l'éducation, voire spectaculaires. Les MECC ne sont pas défavorables aux étudiants.

Alexandre Firtion est tout à fait d'accord, il explique que les étudiants ont vécu cette « usine à gaz » en L2, qui était pesante, avec plus de 60 examens durant l'année. Il s'interroge sur le respect du principe de contrôle continu intégral.

Camille Fauth explique que les MECC sont le résultat de moments d'évaluation et ne sont pas le reflet de ce qu'apportent les enseignants tout au long de la formation. Il ne s'agit pas uniquement de valoriser ce qui est apporté en terme de notes. Dans certains cas, comme les rapports de stages, les situations professionnelles, ce

sont des objets qui ne se prêtent pas aux évaluations intermédiaires, mais qui pour autant se prêtent à un accompagnement et à des moments de formation qui ne sont pas forcément notés. Pour exemple, les retours en grand groupe se prêtent tout à fait à une évaluation continue intégrale, ce qui ne veut pas dire une multiplication d'évaluations. Les MECC parfois ne reflètent pas ces moments de formation. Il y a d'autres endroits que l'INSPÉ où l'on a cette plus-value d'un accompagnement formatif plutôt que sommatif et malheureusement les MECC ne reflètent que la partie « sommative » de l'évaluation.

Alexandre Firtion est plutôt d'accord avec cette analyse mais n'a pas connaissance de toute la réflexion pédagogique qui a précédé l'élaboration des MECC.

Éric Tisserand explique que certaines prescriptions relèvent d'une logique comptable. Les ajustements sont effectués pour des choix de fond. Dans certaines UE, il y a plus de 3 évaluations.

Si on prend l'exemple du M1 premier degré, il y a du français à chaque semestre, tous se lisse. En SVT, cela se fait uniquement en 1^{er} semestre, donc il y a trois évaluations.

On est donc tributaire de la manière dont se répartit la matière. Il faut prendre en compte l'ensemble de la formation. Il est nécessaire de clarifier les principes sur lesquels on se fonde.

Alexandre Firtion ajoute que parfois il y a une seule évaluation pour plusieurs matières (ex : le cours de M. Tribby). Tout se confond, y compris à l'intérieur des cours, quelle est la nécessité ?

Les coefficients ne sont-ils pas un reflet de la charge de travail ?

Exemple : en L3, 100 points sont attribués pour le cours « normes et valeurs » et 50 points pour le cours de psychologie, pourtant ils ont le même coefficient.

Philippe Clermont souligne que les coefficients marquent plutôt l'importance donnée à l'UE, à la matière. Ils ne sont pas forcément le reflet de la charge de travail.

Pascal Marquet complète la réponse de Philippe Clermont et explique que les coefficients sont un multiple du nombre d'ECTS. Pour exemple, 3 ECTS, ça équivaut à un travail sur 60 à 75 heures. Donc si 2 UE ont le même coefficient avec des horaires différents, cela suppose que dans celui où il y a moins d'heures de cours il faut fournir plus de travail personnel.

Aurélien Schirck a constaté que pour la L2, semestre 3, pour la certification PIX, il n'y a aucune modalités d'évaluation.

Philippe Clermont et Pascal Marquet répondent qu'on ne les connaît pas encore, dans la mesure où c'est une certification en émergence. Elle remplacera le C2i.

Chloé Heyd a constaté que le CLES a disparu des maquettes en L3, il n'y a plus de certification pour les étudiants qui font de l'allemand, la nouvelle certification ne prend en compte que l'anglais.

Philippe Clermont explique que la décision est nationale et qu'elle nous est imposée. La prééminence de l'anglais est dommageable. Par ailleurs, pour l'instant le CLES n'est pas reconnu officiellement comme une certification. L'INSPÉ et d'autres composantes souhaiteraient que les étudiants puissent passer une certification dans une deuxième langue ; la demande a été faite à l'université mais il n'est pas sûr que ce soit accepté. Le chantier est ouvert, mais on ne peut pas dire ni quand ni comment il va se concrétiser.

Éric Tisserand rappelle aux étudiants de licence de s'inscrire pour cette nouvelle certification en langue dont la passation est obligatoire en licence, d'autant plus que les délais sont très courts et que l'obtention de leur L3 est en jeu, il est important de faire passer l'information aux autres étudiants.

Chloé Heydt trouve que c'est démotivant de choisir l'allemand.

Alexandre Firtion a cherché les dérogations mais n'en a pas trouvés.

Éric Tisserand précise que l'INSPÉ ne fixe que le cadre général qui est ensuite transmis à la CFVU qui épluche cela en détail et qui revient vers la composante le cas échéant.

Alexandre Firtion et les étudiants élus au conseil n'ont pas trouvé les MECC pour le master encadrement éducatif. Éric Tisserand et Philippe Clermont vont vérifier, mais si elles ne sont pas disponibles, elles seront votées au prochain conseil. Il semble que ce soit un oubli.

Enfin, Alexandre Firtion a constaté que pour les licences, les MECC valent convocation, ce qui n'est pas le cas pour les masters.

Pour le master, Philippe Clermont répond que le calendrier vaut convocation, c'est précisé dans le message qui est envoyé aux étudiants.

Daniel Payot remercie les étudiants pour avoir relu tous les documents avec attention et Éric Tisserand pour ses explications.

Les MECC 2022/2023 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf celles du master MEEF Encadrement éducatif.

4. Dialogue stratégique – rentrée 2023

Pour la rentrée 2023, le dialogue aura lieu en juin avec la Présidence de l'Université.

Cette année la formule a un peu évolué, le *dialogue de gestion* devient *dialogue stratégique*.

La Présidence de l'université veut voir se rapprocher les objectifs de la composante et ceux de l'université et vise une révision pluriannuelle.

Il s'agit de dresser les objectifs, puis décrire les actions et les moyens pour atteindre les objectifs. Pour l'INSPÉ, il faut prolonger d'une année le contrat actuel d'objectifs et de moyens avec les mêmes objectifs que ceux que nous avons depuis 5 ans.

Le document se compose de 3 parties : l'analyse, la stratégie de la composante et les annexes (fiches actions).

L'INSPÉ a dû faire des choix, car le document de base est plus synthétique, il n'est pas sûr que tout soit clair et lisible, mais tout a été fait pour que cela le soit. Il s'agira encore de faire un bilan et de voir ce qu'il reste à faire.

Le Conseil d'institut a déjà statué sur une évolution de la stratégie pour la formation continue en direction du secteur marchand.

Du côté de la recherche, le GIS « Education et Formation » Alsace est devenu GIS « Education et Formation » Grand-Est. Un premier appel à projet a été lancé, quatre projets sur les cinq proposés ont été retenus. Un travail reste à développer avec le rectorat sur le *lien recherche/terrain*. Il faut rappeler également l'appui financier et administratif du LISEC pour la vie scientifique pour Strasbourg.

Du côté de l'internationalisation, le bilan est plus nuancé, principalement à cause de la crise sanitaire et des restrictions de mobilité. On espère retrouver une dynamique grâce à la réforme des masters MEEF. Mais des stratégies se font concurrence pour les étudiants : réussir le concours et le préparer sur 2 ans ou partir à l'étranger...

Concernant le CAPEFE, on est passé cette année de l'expérimentation à la certification.

En ce qui concerne les ressources humaines et la gouvernance, les effectifs sont globalement stables, mais tous les postes ne sont pas occupés par des titulaires. On note l'évolution du nombre de professeurs en temps partagé : 19 en 2018, 26 en 2022. Les commissions consultatives restent à la peine en terme de fréquentation.

Pour les personnels, l'objectif principal est d'augmenter le nombre de professeurs d'université, car on note un déséquilibre avec le nombre de MCF, et il y aura deux postes de professeurs d'université en moins à la rentrée avec le départ d'Emmanuel Tribu et de Louis Durrive, ce qui suppose des difficultés dans l'encadrement des thèses. Le ratio idéal serait de 40%/60%, on se situe plutôt entre 25 et 30%.

Un bilan sur le plan de prévention concernant les risques psychosociaux sera présenté lors du prochain conseil.

L'INSPÉ est fortement tributaire de l'importante subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), il y a toujours une relative incertitude quant au montant qui nous est attribué et dont on a connaissance en décembre de l'année échue.

Philippe Clermont a fait un point le jour même avec Bertrand Bultingaire et Claudine Ernwein sur les travaux en cours. Le chantier de la 2^{ème} tranche de l'INSPÉ devrait débiter en juin. Ceux en cours concernent le groupe scolaire qui se construit sur l'ancien terrain de l'INSPÉ. Une exposition photos, organisée par Bertrand Bultingaire et Myriam Lakraa, sera installée dans le hall pour présenter la construction de l'INSPÉ, du groupe scolaire et du Racing. L'extension de l'INSPÉ et la construction du groupe scolaire devraient s'achever à peu près en même temps, début 2024. Les travaux du stade et du parvis devraient s'achever en 2025.

Enfin, l'investissement de la composante en terme de développement durable est abordé pour voir quelle impulsion plus décisive on pourrait donner dans les années à venir.

Pascale Gossin salue la clarté et la qualité du document rédigé, elle s'y retrouve. Ce qui ressort de ce document, ce sont les questions de ressources humaines, toujours fragiles.

On regrette la faible implication des enseignants dans les commissions, mais cela révèle peut-être des difficultés professionnelles que peuvent rencontrer les collègues, dans leur accompagnement, leurs perspectives, leur investissement.

Les BIATSS ont des entretiens annuels, pas les enseignants. N'y aurait-il pas une piste à explorer ?

On peut également pointer cette difficultés inter-sites que rencontrent certains enseignants.

Colmar s'isole de plus en plus, la pandémie n'a pas aidé. Pascale Gossin plaint les nouveaux collègues qui sont parfois dans une situation difficile. Les enseignants ont la sensation à Colmar d'un bâtiment complètement vide. Ils ont la sensation d'être oubliés, notamment dans les missions attribuées. Qui a une mission transversale à Colmar ?

La distance semble attiser cette notion de différence, ce n'est pas bon.

Il est indiqué dans le texte « peu de pratiques innovantes », elle n'est pas d'accord avec ce constat. C'est peut-être que cela ne se sait pas suffisamment.

On constate par ailleurs peu de mobilités, mais cela est compliqué à mettre en place, même juste en Europe, et c'est encore plus dur avec le Canada. Prendre rendez-vous avec la DRI (Direction des Relations Internationales) de l'université est très compliqué, on n'a qu'une envie, c'est de refermer le dossier, poursuit Pascale Gossin.

On constate une vraie lourdeur administrative, c'est fatigant.

Elle n'a pas compris la phrase « Mais les collegium vivent-ils encore à l'université ? » et pourquoi c'était écrit en violet.

Enfin, elle souhaite aborder le devenir du deuxième étage de l'Aile Joffre à Colmar. Il y a déjà un manque de place et de rangement sur ce site. Une personne en service civique sera accueillie dans le cadre de la *Fabulathèque*, on ne sait pas où le mettre. Il faudrait également un bureau pour les enseignants chercheurs.

Philippe Clermont se réjouit que les documents soient lus et donne quelques éléments de réponse. Les entretiens annuels pour les enseignants ne sont pas prévus, sauf pour les collègues du second degré dans le cadre du PPCR et ce n'est pas annuel. Cela se fait au moment des changements d'échelon. Tous les collègues qui sont promouvables peuvent prendre rendez-vous avec le directeur s'ils le souhaitent. Mais il est difficile d'envisager quelque chose hors du cadre général et réglementaire. Même si on peut le regretter, contrairement aux personnels BIATSS, les enseignants n'ont pas d'objectifs annuels. C'est cette question des objectifs qui justifie l'entretien professionnel. Il n'y a donc pas d'équivalent pour les enseignants et il craint pas ailleurs que les enseignants ne soient pas forcément d'accord pour la mise en place d'une telle évaluation.

Le plan de prévention contre les risques psychosociaux est aussi mis en œuvre pour détecter les difficultés particulières.

Pascale Gossin pointe cependant une problématique particulière concernant les appels à candidatures inter-sites sur les missions spécifiques (direction adjointe par exemple).

Philippe Clermont répond qu'un certain nombre de missions transverses sont confiées à des enseignants de Colmar : la coresponsabilité de MEEF, la mission internationale pour Thierry Rohmer, etc. Par ailleurs, une directrice adjointe a déjà été affectée à Colmar pendant un certain temps. D'autres actions sont engagées. Nous pouvons juste signaler que la salle des professeurs a été refaite à neuf mais qu'elle est peu utilisée.

Paradoxalement, les collègues regrettent un site peu animé mais pourtant dès que leurs cours sont terminés, ils quittent le site pour la plupart. Les collègues sont aussi impliqués dans plusieurs formations pas forcément sur le même site.

Pascale Gossin souligne que ses remarques ne s'appliquent pas qu'à Colmar.

Philippe Clermont est partagé sur cette problématique. Cette situation est difficile aussi pour l'équipe de direction de l'INSPÉ. Certains collègues de Colmar préfèrent bénéficier de cet éloignement. Parfois il est reproché à la direction de l'INSPÉ d'être trop directive, à d'autres moments de laisser les collègues trop seuls. Les efforts de l'INSPÉ n'ont jamais faibli, que ce soit financièrement ou sur le plan de l'accompagnement pédagogique. Éric Tisserand a même fait des permanences régulières à Colmar mais n'était pratiquement jamais sollicité.

Concernant l'aile Joffre, et plus particulièrement le deuxième étage, l'INSPÉ n'est pas seul décisionnaire. Le Rectorat s'est positionné pour potentiellement installer leur service de santé. Cette demande est instruite par le Vice-Président patrimoine de l'Université de Strasbourg. Il faut noter aussi que certains bureaux ne sont pas utilisés, pourtant ils ont été demandés. Certains bureaux n'étant pas toujours occupés, des solutions pourront être trouvés pour ces besoins nouveaux.

Bertrand Bultingaire rappelle également qu'un investissement financier important pour des travaux conséquent a été fait à Colmar, jusqu'à hauteur d'un quart du budget global de l'INSPÉ par année (plus de 200 000€). Une inspection de sécurité et santé au travail s'est déroulée récemment, et a émis un avis positif sur l'entretien du site. Concernant les badges, Colmar est plutôt précurseur par rapport à Strasbourg et utilise déjà le Pass campus pour les accéder au site. Des travaux sont en cours pour installer le même système d'accès à la Meinau.

Pour rénover le deuxième étage de l'Aile Joffre, il faut investir à peu près un million d'euros. Ni l'INSPÉ, ni l'université ne peut investir une telle somme. Une recherche de partenariat a été faite, le Rectorat était intéressé.

Pascal Gossin insiste et demande qu'on leur laisse au moins 50 mètres carrés pour les utilisateurs de l'INSPÉ.

Philippe Clermont poursuit sur les autres points, et précise à propos des pratiques innovantes qu'elles sont plutôt peu connues.

Concernant les collegium, c'est une structure mise en place par l'Université de Strasbourg qui regroupe un certain nombre de composantes. L'INSPÉ, depuis la fusion avec la Faculté de Sciences de l'éducation, fait partie du *collegium SHS*. Ces structures étaient efficaces pour la recherche, mais n'ont pas vraiment vécu pour le volet formation. Lors du dernier bilan établi, les collegium ont été pointés comme une faiblesse.

Pour le sujet tenant aux mobilités, la situation est effectivement quelque peu inquiétante.

Le dialogue stratégique 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Dénomination du centre colmarien (Centre Andrée Tabouret-Keller)

Point reporté lors du prochain conseil au mois de juin

6. Commissions consultatives – sièges vacants

Désignation des personnels de l'INSPÉ

Commission Insertion professionnelle et partenariats avec le monde socio-économique - 1 personnel Biatts

NOMBRE DE VOTANTS			
CANDIDAT·E·S	POUR	ABSTENTION	
Jérémie BEAUDET	21	0	ELU

7. Désignation d'un nouveau Directeur Adjoint chargé de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication (prise de fonction au 29 août)

Le directeur de l'INSPÉ propose au conseil la nomination des directeurs adjoints. L'investiture par le Conseil d'institut est importante et donne une légitimité supplémentaire à cette nomination. Il n'y a pas eu d'appel à candidatures, car les critères étaient étroits et restreints. Il s'agissait de remplacer Michèle Archambault et de nommer un professeur agrégé, pour que ce corps puisse être aussi représenté au sein du comité de direction. Le deuxième critère était le champs d'investigation et la compétence de l'enseignant, en lien avec le travail de recherche qu'il effectue. Philippe Clermont a demandé à Philippe Zimmermann s'il souhaitait prendre tout le portefeuille des missions ou juste une partie, il a accepté la mission complète.

Pascale Gossin demande s'il elle ne se serait pas la seule en 71^e section.

Philippe Clermont répond qu'il existe d'autres enseignants dans cette section : Elsa Poupardin, Philippe Chavot, Marc Trestini, Miloud Benayed.

Pour remplacer Michèle Archambault dans ces missions d'enseignement, le poste a bien été demandé dans cette section.

Philippe ZIMMERMANN

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
21 votants	
Pour	17
Contre	0
Abstention	4

8. Conventions

Le Conseil doit donner son avis sur quatre d'entre elles puisque celle qui concerne le GIS est juste présentée pour information.

La convention avec la HEAR n'est pas prête, elle n'a pas encore été fournie.

Alexandre Firtion souhaite savoir si la convention avec l'ESEIS est une reconduction.

Philippe Clermont répond par l'affirmative, l'INSPÉ est la composante de référence pour cette diplomation.

Alexandre Firtion constate que le master *PIMS* est encore mentionné alors qu'il n'est pas reconduit l'année prochaine. Éric Tisserand précise qu'il s'agit d'une convention pour l'année en cours, qui permet de rémunérer les personnes qui sont intervenues en PIS cette année.

Alexandre Firtion fait remarquer que les billets pour le théâtre sont payant pour les étudiants.

Bertrand Bultingaire explique qu'il y a deux choses à distinguer : lorsqu'un groupe se rend au théâtre dans le cadre de la formation à l'INSPÉ, celui-ci peut bénéficier d'un tarif préférentiel et par ailleurs le TNS facture un certain nombre d'heures car il intervient dans les formations.

8.1. Convention du nouveau GIS (pour information)

8.2. Avenant à la convention (HEAR – musicologie) – sous réserve

Point reporté lors du prochain conseil au mois de juin

8.3. Canopé PREAC 2019-2022

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8.4. Association pour la Formation et la Recherche en Intervention Sociale (ESEIS)

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8.5. Association TÔT OU T'ART

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8.6. TNS 2021-2022

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Divers

Aurélien Schirck demande si deux conseils de perfectionnement dans l'année universitaire seraient envisageable ?

Philippe Clermont n'y est pas opposé, mais il attire l'attention des étudiants sur le fait qu'il faut aussi des intervenants extérieurs dans ces conseils.

Éric Tisserand répond qu'il n'y a obligation d'en faire qu'un, mais que l'on peut en programmer 2. Normalement, il doit se faire en novembre, pour une question de calendrier des votes des MECC.

Pour finir, Éric Tisserand ajoute qu'il faudrait agréger toutes les préconisations des deux conseils. En master MEEF, cela ne semble pas possible, les enseignants ne sont pas suffisamment disponibles et déjà sur-sollicités.

Le prochain Conseil se déroulera le lundi 13 juin 2022 à 14h.

La séance est levée à 17h45.

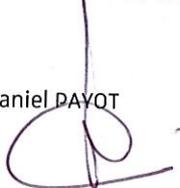
Fait à Strasbourg, le 13 juin 2022

Le Directeur de l'INSPE



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut



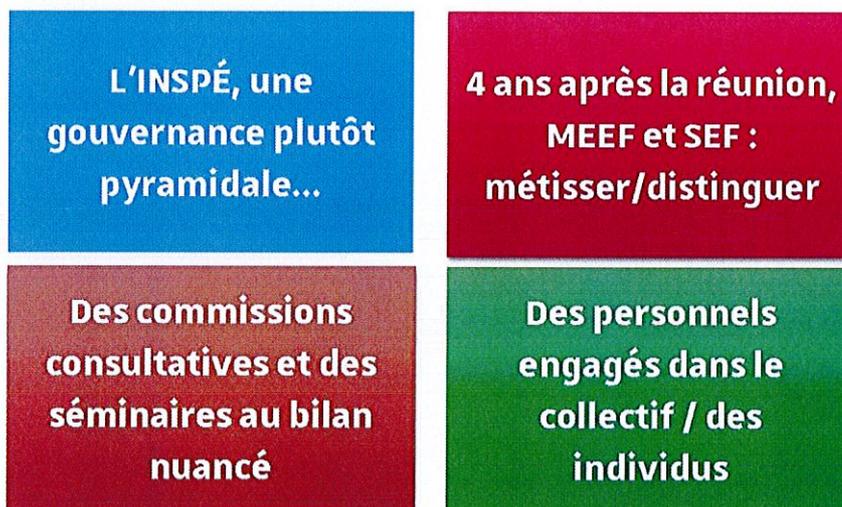
Daniel PAYOT

Pour mémoire : Le contrat d'objectifs et de moyens, un projet pluriannuel de composante

Contrat qui engage plus la composante que l'université (limite de la pluri-annualité des moyens...), mais qui peut être un véritable outil de pilotage de la stratégie de la composante pendant 5 ans : que voulons-nous développer, de quelle façon et avec quels moyens...?

Nécessairement à partir d'un bilan du contrat échu, mais aussi pour aller au-delà.

Des constats...



Comment faire davantage participer ?



Un processus :

8 mois pour élaborer, rédiger

> Mai 2022 à février 2023

> Mai à décembre: consultations, travaux de commission, et autres instances (COSP, rdv VP,...)

> Janvier-Février : rédaction, vote au CI, transmission

Focus 1

Les commissions :

> formation-innovation

> Insertion pro. / FCM

> ressources et moyens (RH, gouv., fi.)

> Vie scientifique et recherche

> Politique internationale

Focus 2

Journée(s) d'étude prospective :

les apports de la recherche sur les métiers auxquels l'INSPE prépare

> Les 12 et 13 octobre 22, mais du retard déjà...

Focus 3

2 séminaires hors les murs :

> **Équipes pédagogiques masters MEEF + licence SEF sur les compétences**

> **Mais est-ce suffisant ?**

Échanges avec
les membres du
conseil

Une évolution demandée par le « central » :

- A l'Unistra, le « dialogue de gestion » annuel devient un « dialogue stratégique »,
- Avec pour finalité de rapprocher les objectifs des composantes de ceux de l'établissement, de viser une réflexion pluriannuelle en composante, de développer un meilleur pilotage et accompagnement des projets.
- De l'analyse SWOT (p.3-4) aux > objectifs > actions > moyens...
- **Voilà une démarche fort proche de celle du COM...**

A l'INSPÉ, prolongation d'un an de l'actuel COM (cf. calendrier du prochain contrat quinquennal 24-29).

=> Maintien en 23-24 des actuels « leviers » pour la qualité, qui génèrent autant d'objectifs dans 5 domaines.



1/5

(Ré) : réalisé ; (EC) : en cours ; (EP) : en préparation



2/5

(Ré) : réalisé ; (EC) : en cours ; (EP) : en préparation

RECHERCHE

GIS "Éducation & Formation" : d'un GIS Alsace à un GIS Grand-Est (Ré - 1er AAP abouti avec 4 projets retenus) + développer le lien recherche-terrain (EC)

Valoriser les recherches en éducation et formation issues du GIS (EC)

Vie scientifique : appui logistique et soutien financier + programme de séminaires (Ré) + appui au Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Éducation et de la Formation (Ré)

3/5

(Ré) : réalisé ; (EC) : en cours ; (EP) : en préparation

INTERNATIONAL

Mobilités à la peine pendant la pandémie (EC), mais possibilités nouvelles dues à la réforme des MEEF (EP) et aux actions volontaristes en Licence (EC)

Des accords bilatéraux en augmentation : 12 (2018) à 38 (2021)

Le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement du français à l'étranger : de l'expérimentation à la pérennisation (Ré)

4/5

(Ré) : réalisé ; (EC) : en cours ; (EP) : en préparation

RH & Gouvernance

RH & gouvernance : équipe de direction et chefs de services renforcés (Ré), commissions consultatives à la peine (EC)...

RH : effectifs stables en ETP (Ré), mais évolution particulière des « temps partagés » (19 > 26 en 2022) + 0 PU (2021)... : objectifs partiellement atteints (EC)

RH : au-delà des actions d'accompagnement du changement, désormais un plan de prévention des risques psycho-sociaux (Ré)

Gouvernance des finances : consolider les moyens financiers (EC)

**Environnements
de travail**

CPER Colmar achevé : une nouvelle bibliothèque – centre de ressources, de recherche et de formation pour les enseignements bilingues (Ré) – Site de Colmar : programme de rénovation continue (EC)

CPER Meinau : un nouveau bâtiment pour compléter le site (> 2024, travaux EC) – Site de Strasbourg : programme de rénovation continue (EC)

Un engagement dans le développement durable : actions au quotidien, événements ponctuels (Ré annuellement – Développement EP)

Échanges avec
les membres du
conseil